

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

CINQUIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

PRIMIDI 1<sup>er</sup>. Brumaire;

( Ere vulgaire. )

Samedi 22 Octobre 1798.

*Arrivée à Milan d'un corps de trois cents negres destinés à renforcer l'armée du général Buonaparte devant Mantoue. — Lettre d'un officier français, écrite de Schaffousen, qui donne quelques détails sur la retraite de l'armée de Moreau, en battant l'ennemi. — Lettre du général en chef Buonaparte, aux habitans de la ville de Bologne. — Prochaine arrivée à Paris du lord Mamesbury, envoyé d'Angleterre. — Discussion sur la résolution relative aux piéces de cinq centimes, un et deux décimes. — Rejet de la résolution.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Milan, le 27 septembre.*

Le 18, le général Buonaparte est arrivé ici avec un détachement, apportant vingt-deux drapeaux pris sur l'ennemi dans les derniers combats. Il fut reçu par le peuple avec de grandes acclamations. Le même jour, il arriva un corps composé de 300 negres, venant des Antilles, vêtus & armés comme les troupes françaises. Ils viennent de Lyon, & ils ont continué leur marche pour se joindre à l'armée de siège devant Mantoue. Cette armée fait toutes ses dispositions pour battre la place, & n'attend plus qu'une certaine quantité de grosse artillerie. Le général en chef vient de s'y transporter. Les troupes sont réparties sur trois postes, qui sont la porte *Ceresà*, la porte *Pradella* & le bourg de *Saint-George*, dont elles sont en possession. On dit que les autres portes sont garnies de chevaux de frise, barricadées & défendues au-dehors par de petits forts & beaucoup d'artillerie. Quant au reste de l'armée française, une partie est restée dans les gorges du Trentin, l'autre partie sur divers points des frontières.

Le général d'Milliers, qui commande en Lombardie, a donné ordre à tous les postes d'arrêter tout homme armé qui n'aurait pas l'uniforme français & ne serait pas muni de passe-ports.

*De Livourne, le 28 septembre.*

Le 25 au soir, on aperçut quatre bâtimens anglais, c'est-à-dire, un vaisseau de ligne, deux frégates & un cutter, qui venoient mouiller près du vaisseau de ligne qui est à l'ancre & qui tient le blocus. Ils s'éloignerent dans la nuit.

Le bruit court que les français ont enfin pris poste à

Bergoforte, & par là resserrent de plus près la place de Mantoue.

## SUISSE.

*Extrait d'une lettre particulière écrite de Schaffousen, par un officier français, le 21 vendémiaire, an 5.*

Je ne vous ai pas écrit parce que nous avons été continuellement en marche; cependant vous avez dû apprendre la victoire que nous avons remportée sur l'ennemi, le 12 du courant, entre Biberach & Buchau. L'affaire a été telle que si nous avions été en position de poursuivre notre avantage, le corps d'armée du général Latour eût été entièrement dispersé. Nous avons effectué tranquillement notre retraite par la Souabe & les frontières de la Suisse. C'est un pays horrible & sans communications; aussi nous allions très-lentement. Le corps d'armée marche par le chemin de Fribourg; l'avant-garde, sous le commandement du général Desaix, doit suivre la vallée de Keutzengen; une forte arrière-garde protège nos mouvemens & couvre nos derrières. On ne peut marcher qu'en colonnes serrées dans les montagnes noires. Desaix a dû faire prisonnier à Doneschigen, il y a deux jours, un corps de 2000 hommes sous les ordres du général Petrasch, qui depuis six semaines inquiétoit les derrières de l'armée & faisoit soulever toutes les communes contre nous. Il est probable que, sous très-peu de tems, nous appuierons notre gauche au Rhin & que nous reprendrons l'offensive; alors, si l'archiduc veut défendre le Brisgaw ou nous forcer à repasser le Rhin, il y aura sûrement une affaire sérieuse. J'espère bien que nous pourrions prendre dans le Margraviat nos quartiers d'hiver, dont l'armée a besoin.

Tout ce pays-ci est en armes; & les Suisses, sous 24 heures, pourroient rassembler 40 mille hommes sur leur frontière entre Bâle & Constance. Cette levée extraordinaire a été occasionnée par une fanfaronade du général Latour, qui a écrit aux cantons que notre armée, entourée de tous côtés & ne sachant où se réfugier, essairoit sans doute de passer sur leur territoire; mais que dans

ess il les prévenoit qu'il avoit ordre de poursuivre les Français, en quelque endroit qu'ils se retirassent. Il est bon d'observer que cette lettre a été écrite avant l'affaire de Buchau; mais les Suisses ont toujours mis leur neutralité sur un pied respectable & qui sera sûrement inutile.

Quoi qu'il en soit, j'ai été aussi édifié du bon ordre & du bon esprit qui regne ici que des sentimens que les Suisses témoignent pour la nation française. Ils disent qu'ils seroient au désespoir d'être obligés de faire usage de leurs préparatifs contre nous; mais qu'ils auroient quelque plaisir à défendre leur neutralité contre les Autrichiens, si le cas advenoit, &c.

## FRANCE.

## ARMÉE D'ITALIE.

*Buonaparte, général en chef, au sénat de Bologne.*

Au quartier-général de Milan, le 5 vendémiaire, an 5<sup>e</sup>.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre avec le manifeste imprimé que vous m'avez envoyé. Il a excité votre indignation & mon mépris. Je me suis aperçu que ce manifeste n'est pas signé, ce qui me porte à croire qu'il n'est pas du pape, mais de quelques ennemis de la religion qui voudroient la rendre odieuse en la rendant sanguinaire.

Malheur à ceux qui s'attireroient l'indignation de l'armée française; malheur à Ravennes, Fayance & Rimini si jamais induits en erreur ils méconnoissent le respect qu'ils doivent à une armée victorieuse, & aux amis de la liberté des peuples. Le rogne du fanatisme & de l'ignorance sera court comme celui de la scélératesse. La liberté seule régnera sur une portion de l'Italie.

Le tems est arrivé où l'Italie doit se montrer avec honneur parmi les nations puissantes.

La Lombardie, Bologne, Modene, Reggio, Ferrare, peut-être la Romagne, si elle s'en montre digne, étonneront un jour l'Europe, & nous retraceront les beaux jours de l'ancienne Italie.

*Courrez aux armes!* la partie de l'Italie qui est libre est peuplée & riche; faites trembler les ennemis de vos droits & de votre liberté. Je ne vous perds pas de vue. Les républicains vous enseigneront le chemin de la victoire. Vous apprendrez avec eux à vaincre les tyrans; je dirigerai vos bataillons, & votre bonheur sera en partie l'œuvre de votre courage. Dites bien sur-tout aux insensés qui oseroient braver la colère du peuple français, qu'il protège les peuples & la religion, mais qu'il est terrible comme l'ange exterminateur pour l'orgueilleux qui le menace.

Signé, BUONAPARTE.

*De Paris, le 30 vendémiaire.*

On attend pour ce soir ou demain au plus tard, l'envoyé d'Angleterre le lord Malmesbury. Deux de ses secrétaires de légation sont déjà arrivés hier; l'un est le lord Levenson Gower, fils cadet du marquis de Stafford; l'autre est M. Ellis, qui a accompagné autrefois le lord Fitzherbert dans son ambassade.

Le nommé Saint-Amant, comédien, a été vu, il y a

peu de jours, près le palais Egalité, en cadrette retroussée, avec trois autres individus portant le même costume.

Ce Saint-Amand se dit marié à une anglaise qui lui fait parvenir d'Angleterre, tous les trois mois, des sommes considérables en or.

Ce même individu a, à différentes reprises & devant des personnes dignes de foi, tiré de sa poche des poignées de pièces d'or, en répétant le même propos.

Il n'y a pas de doute que cet homme, qui affecte le costume tantôt d'un anarchiste, tantôt d'un royaliste, ne soit un agent de nos ennemis, contre lequel les citoyens amis de l'ordre doivent se mettre en garde, & qui doit attirer toute la surveillance de la police.

Le rejet de la résolution relative aux pièces de cinq de 5 centimes & de 1 & 2 décimes, par le conseil des anciens, nous paroît également commandé par les principes & par les circonstances. Il ne résultera pas moins un inconvénient inévitable de la résolution des cinq-cents car elle n'aura servi qu'à avilir encore cette monnaie & la faire rejeter de la circulation. Cela justifie une réflexion qu'on a déjà faite dans cette feuille, c'est que les commissions des finances des deux conseils se concentrent avant de soumettre à la délibération des cinq-cents une opération de finances, cette communication pourroit prévenir des résolutions inconsidérées dont les mauvais effets sont ensuite irréparables.

On voit dans tout ceci le produit d'une de ces mesures révolutionnaires, imaginées par l'ignorance armée du pouvoir arbitraire, & qui, sous le prétexte banal de sauver la chose publique, ont concouru à la perdre. La fabrication de cette monnaie, dont la valeur nominale est fort au-dessus de la valeur intrinsèque, a produit deux effets désastreux: l'un d'en faire entrer en France pour plusieurs millions de fabriquées en Angleterre dans les ateliers de Birmingham, l'autre de contribuer au renchérissement de toutes les denrées de nécessité, renchérissement dont les suites sont plus graves qu'on n'auroit pu le croire.

Il paroît en ce moment une collection de divers ouvrages d'arithmétique politique, par Lavoisier, Delagrè & autres. Rœderer en est l'éditeur; & c'est une obligation qu'on a à Rœderer. La science de l'économie politique repose toute entière sur l'arithmétique politique. Les principes abstraits des théories ont besoin de s'appuyer sur des faits recueillis par des hommes habitués à tirer des résultats généraux des calculs positifs. C'est un nouvel hommage à la mémoire de l'illustre & malheureux Lavoisier, que de faire connoître un ouvrage dans lequel il a si bien payé sa dette de citoyen. Les différens mémoires, recueillis dans l'ouvrage que nous annonçons, sont d'une telle importance & d'une telle exactitude, qu'on peut les regarder comme indispensables pour quiconque veut connoître les sciences de l'administration. Cet ouvrage se vend à Paris chez Rœderer & Cerancés, rue J. J. Rousseau, n<sup>o</sup>. 15, & chez les marchands de nouveautés au palais Egalité. Le prix est de 25 sols.

*Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.*

Vous avez annoncé, citoyens, Jacques le Fataliste, sans nous donner aucune idée de ce singulier ouvrage. Le nom seul de Diderot

cadette re  
ant le même  
blaise qui lui  
ois, des som  
ses & devant  
che des po  
propas.  
qui affecte le  
un royaliste  
el les citoyens  
, & qui doit

excite l'intérêt & éveille la curiosité. Tous ceux qui ont conservé le goût des lettres & l'amour des talens vous demanderoient compte d'une telle omission. Je vous propose d'y suppléer en faisant imprimer dans vos feuilles quelques mots sur l'ouvrage & sur l'auteur.

Je me rappelle qu'au collège nous appellions un *livre éternel* celui auquel il manquait le premier & le dernier feuillet, parce qu'il n'avoit ni commencement ni fin. *Jacques le Fataliste* est le livre éternel.

En voici le début :  
« Comment s'étoient-ils rencontrés ? par hasard, comme tout le monde. Comment s'appellent-ils ? que vous importe. D'où venoient-ils ? du lieu le plus prochain. Où alloient-ils ? est-ce que l'on sait où l'on va. Que disoient-ils ? le maître ne disoit rien ; & Jacques disoit : Mon capitaine disoit que tout ce qui nous arrive est de bien & de mal ici bas, étoit écrit là-haut.

LE MAÎTRE.

« C'est un grand mot que cela.

JACQUES.

« Mon capitaine ajoutoit que chaque balle qui partoit d'un fusil avoit son billet.

LE MAÎTRE.

« Et il avoit raison ».

Après une courte pause, Jacques s'écrie : « Que le diable emporte le cabaretier & le cabaret ». (Ceci est de l'auteur). Puis le maître reprend, puis Jacques. Ce cabaretier, ce cabaret est une des préfaces de l'histoire de ses amours qui a trente préfaces, autant d'interruptions, & qui ne finit pas. Jacques, après 600 pages, se trouve, ou ne sait comment, dans la troupe de Mandrin qui attaque un château, & dans ce château il retrouve son maître, & sa chère Denise qui lui avoit autrefois si bien pensé son genou ; & pour en finir il épouse ; il est fait concierge du château, il est content, il ne lui manque plus que d'être co. . . (en toutes lettres), ce qui pourra bien être parce que sa femme est fort genille ; & il s'y dispose parce qu'il le faut bien, si c'est écrit là-haut.

Il est écrit dans *Aulugelle* que Platon, surnommé le Divin, a composé quelques vers licencieux que l'antiquité lui a reprochés, & que pourtant elle a conservés & traduits. Il restera écrit que Diderot, qui avoit dans la composition de sa tête beaucoup de parties similaires avec Platon, s'est livré à des débauches d'esprit plus longues & plus répétées, où il a trop souvent offensé les mœurs & sapé leurs principes. Que son éloge, écrit d'un ton excellent, quoiqu'avec quelques hardiesses qu'on pourroit critiquer, que cet éloge, dis-je, subsiste, à la bonne heure ; mais je suis affligé de le voir à la tête d'un ouvrage si contraire à la morale. Quelques amis des lettres se plaignent qu'on attaque la mémoire de Diderot par des cen sures ; ils devraient se plaindre plutôt de ce qu'on la compromet, en publiant des écrits que lui-même évita de produire au grand jour.

Il aimoit cependant la morale ; il savoit louer, décrire & peindre le courage, la bienfaisance, la pudeur même. La *Denise* qui enchaine le cœur de *Jacques le Fataliste* en pensant son genou, est bien la plus naïve & la plus innocente créature, amoureuse sans le savoir, & qui inspire du véritable amour à M. Jacques, qui assurément, d'après ses premières aventures, étoit peu digne de connaître l'amour. J'avois, en parlant le langage de Diderot, que cette page de son livre désarme presque mon courroux. Il disoit souvent, en parlant des ouvrages des autres : *Il y a une bonne page dans ce livre*. En voilà une, Diderot, dans le vôtre. Je veux vous en tenir compte pour beaucoup dans l'examen de votre procès, si jamais l'on imprime cette petite comédie que vous aviez faite sur vous-même, intitulée : *Est-il bon ? est-il méchant ?*

« Ah ! que ne vivez-vous encore, je vous dirois avec franchise : Que ne peigniez-vous plus souvent des Denise ? Pourquoi nous représenter si souvent la corruption humaine dans ce qu'elle a de plus abject & de plus rare, dans votre moine Hudson, dans votre scélérat madame de la Pomeraye, pour faire conclure, par un valet qui a entendu causer son capitaine, que tout est écrit là haut, & que l'homme est entraîné dans le vice par une fatalité inévitable ?

On sait bien que la liberté humaine, cette liberté dont le sentiment est si distinct en nous & si insurmontable, donne naissance à des questions très-philosophiques & très-plexes, où l'imagination peut se jouer pour enfanter des fictions romanesques. Voltaire Pa senti ; il s'est amusé quelquefois à embarrasser l'esprit humain, à allonger en nous ce sentiment de la liberté dont nous sommes si fiers. Son *Candide* n'a point d'autre but ; son Martin est un fataliste comme Jacques, mais bien autre que Jacques, & d'un meilleur ton. On ne voit là ni rebuts orduriers dignes de Douville, tels que *l'histoire de la Gaine et du Coustelet*, ni de vieilles gaités du genre bachique, un éloge de *la Dye Baobuc*, de *la Dive Bouteille*, imité ou plutôt tiré de Rabelais ; ni ces imitations tantôt de Sterne, tantôt du *Compe Mathieu*, dont le premier est au-dessus des imitateurs, & le second trop indigne d'en avoir.

Diderot étoit bien le maître de faire un roman en dialogue ; d'interrompre quelquefois gaiment ce dialogue, comme un lecteur pose un moment son livre pour en causer, &c. Tout cela est permis : quoiqu'il n'y ait pas à cela beaucoup d'invention. Diderot en sait mettre dans les détails, & je ne lui demande que d'éviter deux grands défauts où il est tombé, l'un purement de goût, la trivialité des détails avec la fausse affectation du naturel ; l'autre très-grave, qui est l'immoralité.

Je m'arrête ici, également éloigné & de contrarier ceux qui aimoient Diderot (& j'aimois en lui beaucoup de choses) & d'aprouver ceux qui, perpétuant ses scandales, s'irritaient des censures peu franches qu'ils ont attirées à sa mémoire. Encore une fois ce n'est pas nous qui la déchirons, ce sont eux qui la compromettent. Et pour terminer à la manière du fabuliste Phèdre, *que ceci soit dit pour ceux qui, raillant toute religion, veulent faire une religion de tout ce qui n'en est pas une, & ne souffrent pas qu'on parle autrement qu'eux.*

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Suite de la séance du 29 vendémiaire.

Le conseil a ajourné un projet de résolution tendant à prohiber en France, le débit des marchandises anglaises. Il met ensuite à la disposition du ministre de la justice une somme de 4 millions 273 mille 265 francs.

Sur la proposition de Duchâtel, le conseil prend une résolution relative au paiement des fonctionnaires publics : en voici les dispositions.

A compter du premier vendémiaire courant, & provisoirement, la moitié du traitement des fonctionnaires publics & employées de la république, sera payée de la manière décrétée par la loi du 18 thermidor.

La moitié payable en mandats valeur nominale, sera, par les ministres ou administrations comptables ou qui ordonnent, réduite en numéraire sur le cours de six francs especes contre cent livres mandats, & chaque ordonnance sera composée de la moitié payable en especes & de la moitié mandats réduite comme est dit ci-dessus, de manière que l'ordonnance ne puisse se présenter à la trésorerie nationale que stipulée en numéraire effectif.

Dans l'état d'emploi des fonds mis à la disposition de chaque ministre ou de chaque administration comptable ou qui ordonnent, ces réductions seront établies avec la clarté suffisante pour faciliter le travail lors de la vérification d'emploi.

Le conseil résout ensuite que tous les employés & commis dans les bureaux de la république, qui, par l'effet du nouvel ordre dans les dépenses, seront supprimés, toucheront à titre d'indemnité un mois de l'année du traitement dont ils jouissoient à l'époque de la loi du 18 thermidor.

Dans l'état de l'emploi des fonds, mis à la disposition de chaque ministre, ou de chaque administration comptable, ou qui ordonnent, il sera joint un état nominal des employés réformés, auquel état sera joint la date de la suppression de chaque employé ou fonctionnaire.

Le conseil prend ensuite une résolution qui met à la disposition des commissaires de la comptabilité nationale, la somme de 74 mille 359 francs 2 décimes 1 centime en numéraire métallique.

Le conseil des anciens ayant rejeté la résolution qui mettoit 50 mille francs à la disposition de l'archiviste pour quelques défauts de formes, on en présente une nouvelle rédaction.

Bourdon représente que les loix s'opposent à ce qu'on

même individu soit en même ordonnateur, payeur & contrôleur comme le seroit l'archiviste pour les fonds qu'on propose de lui accorder.

La résolution est renvoyée à la commission.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen ROGER-DUCOS.

Séance du 29 vendémiaire.

Porcher, au nom d'une commission, fait le rapport sur la nouvelle résolution relative à Weyeranges & compagnie. Il propose de la rejeter, attendu qu'elle contient plus de vices que la première. Elle est tout à la fois injuste, inconstitutionnelle & impossible à exécuter.

Le conseil ajourne jusqu'après l'impression.

Loysel, au nom d'une commission, propose d'approuver la résolution d'hier relative aux pièces de cinq centimes un & deux décimes.

Johannot, Rousseau, Cretet, Brostaret, Dupont, de Nemours, attaquent la résolution. Il n'est pas possible, disent-ils, que le gouvernement, qui a répandu ces pièces pour leur valeur nominale, ne veuille plus les reprendre aujourd'hui que pour la moitié. C'est manquer à la foi publique; c'est éloigner la confiance; c'est lever une imposition excessive; imposition d'autant plus terrible, qu'elle portera seulement sur la classe malheureuse. Il auroit fallu admettre cette monnaie en paiement, comme l'a fait cette résolution, & échanger le reste à bureau ouvert. — Tous ces membres votent contre la résolution.

Laffon-Ladebat s'oppose aussi à la résolution. S'il falloit de nouvelles preuves, dit-il, du danger d'adopter de fausses mesures sur les monnoies, la résolution qui vous est présentée en offrirait de bien frappantes.

Le sou ancien, fabriqué depuis 1796, pesoit 230 grains; celui fabriqué d'après les décrets de la convention du 24 août 1793 & du 28 thermidor, an 3, ne pese que 94 grains.

Le rapport de l'argent au cuivre étoit de 1 à 56  $\frac{2}{7}$ .

Les décrets de la convention l'ont porté arbitrairement de 1 à 23  $\frac{7}{12}$ .

L'augmentation résultante de cette valeur est de plus de 240 pour cent; elle a dû influer insensiblement sur le prix des denrées de nécessité première, sur le commerce de détail.

Cette mesure désastreuse a fourni aux étrangers les moyens de gagner plus de 150 pour cent sur la fausse monnaie de cuivre qu'ils peuvent introduire: ce danger est effrayant, & il ne peut être trop tôt arrêté.

Mais ce n'est pas le peuple, ce n'est pas sur-tout cette partie du peuple qui, n'ayant qu'un commerce de détail ou des salaires journaliers, réunit dans ses mains la plus grande masse de cette monnaie défectueuse qui doit en supporter la perte, c'est la république entière.

Le journalier, le marchand en détail, ne paie pas des contributions assez fortes pour placer les sous de nouvelle fabrication qu'ils ont reçus. Il faut donc pour les réaliser qu'ils les offrent au rabais; & puisque ces sous ne valent pas la moitié des anciens, ils perdront 30, 40 à 50 pour cent. Cette mesure est donc ruineuse pour eux, & vous ne pouvez pas l'adopter.

La seule mesure juste est celle que vous ont proposée les préopinans; c'est d'ouvrir des bureaux d'échange dans toutes les parties de la république, pour retirer dans le plus court délai toute cette mauvaise monnaie de la circulation.

Lecouteulx, Vernier & Loysel la soutiennent. Ils déclarent que la commission auroit désiré qu'on eut pu échanger à bureau ouvert; mais il falloit préalablement qu'une loi eût ordonné la fabrication d'une nouvelle monnaie pour fournir à l'échange. Cela n'a point été fait; & quand on auroit pris ce parti, les ateliers monétaires n'auroient pu fabriquer précisément que ce qu'il faut pour la soldes des troupes. D'ailleurs, il auroit fallu pour la fabrication un délai de huit mois, & pendant ce tems, l'Angleterre & la Suisse nous auroient inondés de cette monnaie dont on propose le retirement & sur laquelle l'étranger gagne 250 par cent; de sorte qu'au lieu de 3 millions à rembourser, il auroit peut-être fallu en rembourser 30.

Le conseil ferme la discussion & rejette la résolution. Sur le rapport de Liborel, le conseil approuve la résolution du 22, qui charge les agens des communes ou leurs adjoints de la poursuite des actions qui intéressent uniquement lesdites communes.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 30 vendémiaire.

Le conseil prend une résolution par laquelle il met à la disposition du ministre de la police générale une somme de 1300 mille francs, dont 500 mille pour les dépenses ostensibles, & 800 mille pour les dépenses secrètes.

Blutel reproduit le projet de résolution, ajourné il y a quelque tems, & tendant à faire nommer par les tribunaux un conseil officieux composé de trois personnes probes & éclairées pour défendre les intérêts des militaires & autres personnes absentes pour le service des armées de terre & de mer. — Adopté.

On a repris la discussion sur la loi du 3 brumaire. Quirot a défendu cette loi. — Thibaudeau a ensuite parlé pendant plus de deux heures.

Nous n'essayerons pas de faire connoître aujourd'hui ce discours plein de force, de logique & d'éloquence. Non-seulement l'orateur a démontré que la loi du 3 brumaire étoit injuste & attentatoire à la constitution & aux droits du peuple; mais il a soutenu qu'elle n'étoit pas l'ouvrage de la majorité libre de la convention.

Ici il a tracé le tableau des circonstances où elle a été rendue; une faction, après la victoire du 13 vendémiaire, essaya de ressusciter la terreur, & forma dès lors un plan qu'elle a constamment suivi depuis. Cette loi est son ouvrage; elle étoit sa première tentative pour faire suspendre la constitution. Ce plan, arrêté dans une commission créée dans ces jours orageux, eût été proposé à la convention sans la discussion du premier brumaire, comme la commission des cinq l'a avoué elle-même.

Ici Pens (de Verdun), qui étoit membre de la commission dont parloit Thibaudeau, Pinterrompt, & lui crie que ce qu'il avance est faux.

La moitié de l'assemblée se leve dans un mouvement d'indignation, & impose silence à Pens.

Thibaudeau réplique, que pour prouver la vérité de ce qu'il a avancé, il suffiroit de lire le rapport fait le 2 brumaire au nom de la commission. Lisca-le, orient quelques membres; & à leur confusion Thibaudeau lit le passage de ce rapport fait par Tallien, où Pavou cité par Thibaudeau se trouve en termes très-formels.

Nous reviendrons sur ce discours qui sera imprimé. La discussion continuera demain.